



Rapport annuel d'activités

2017



## Le mot du Président

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle élabore chaque année un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite du programme d'actions du projet de territoire, avec notamment, la poursuite du projet ambitieux de requalification des Portes de l'Orne.

L'année 2017 a également été marquée par la mise en œuvre de nouvelles compétences et par la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique.

La mise en œuvre de toutes ces actions a été rendue possible, malgré la crise économique et la réforme du financement des collectivités locales, grâce à la bonne santé financière de notre Communauté de Communes et à nos demandes de subventions auprès de nos différents partenaires financiers (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds Européens et Caisse d'Allocations Familiales).

Ce rapport d'activités sera envoyé à toutes les communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils Municipaux.

Je vous en souhaite une très bonne lecture à toutes et à tous.

**Lionel FOURNIER**

**Président de la Communauté  
de Communes du Pays Orne-Moselle**



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle</b> .....                                 | <b>7</b>  |
| Ses compétences   |           |
| Le Conseil Communautaire  |           |
| Le Bureau Communautaire   |           |
| <b>Ressources humaines</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>Finances</b> .....   | <b>13</b> |
| <b>Compétence « Aménagement de l'Espace »</b> .....   | <b>17</b> |
| S.C.O.T.A.M.  |           |
| S.I.A.U.  |           |
| <b>Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »</b> .....                 | <b>24</b> |
| Liaisons douces :   |           |
| Aménagement des Berges de l'Orne  |           |
| Chemin piétons-cycles entre Pierrevillers et Marange-Silvange                               |           |
| De nouvelles liaisons en perspective  |           |
| Partenariat associatif  |           |
| Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées             |           |
| <b>Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets »</b> .....               | <b>27</b> |
| Marché de collecte des déchets ménagers   |           |
| Marché de traitement des déchets ménagers   |           |
| Déchèteries communautaires  |           |
| Les actions développées en 2017 :   |           |
| Expérimentation de la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire                 |           |
| Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre |           |
| La collecte du verre  |           |
| La prévention des déchets   |           |
| Prolongation des contrats avec Eco-emballages et Eco-folio                                  |           |
| Contrat avec le nouvel éco-organisme CITEO  |           |
| <b>Compétence « Développement Economique »</b> .....  | <b>32</b> |
| Les Parcs d'activités   |           |
| Concours BE YOUR BOSS   |           |
| Dispositif d'aide à la rénovation des commerces des centres villes                          |           |
| Partenariats  |           |
| <b>Compétence « Logement et cadre de vie »</b> .....  | <b>38</b> |
| Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2012-2018                                     |           |
| Programme Local de l'Habitat 2020-2025  |           |
| Partenariats  |           |
| Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage                    |           |
| <b>Compétence « Développement durable »</b> .....   | <b>54</b> |
| Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin                                      |           |
| Espace Info-Energie   |           |
| Conseil en Energie Partagé  |           |
| Plateforme de rénovation énergétique  |           |
| Plan Climat Air Energie Territorial   |           |
| Dispositif d'aide aux équipements de développement durable                                  |           |
| <b>Compétence « Petite Enfance »</b> .....  | <b>57</b> |
| Les structures  |           |
| Le Relais Parents Assistants Maternels  |           |
| <b>Compétence « Emploi et insertion professionnelle »</b> .....                             | <b>60</b> |
| <b>Communication</b> .....  | <b>62</b> |
| <b>Dossiers transversaux</b> .....  | <b>64</b> |
| Les filières économiques  |           |
| Stratégie et logique d'aménagement des Portes de l'Orne : Définition                        |           |
| Les opérations d'aménagement  |           |



# La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne - Moselle regroupe 13 communes.  
Elle compte 54 500 habitants sur 9 980 ha de superficie.  
Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.  
Le Bureau Communautaire comprend le Président et 12 Vice-présidents (un par commune).

**Amnéville**  
**Bronvaux**  
**Clouange**  
**Marange-Silvange**  
**Montois la Montagne**  
**Moyeuvre-Grande**  
**Moyeuvre-Petite**  
**Pierrevillers**  
**Rombas**  
**Roncourt**  
**Rosselange**  
**Sainte Marie aux Chênes**  
**Vitry Sur Orne**



## Ses compétences

### *Compétences obligatoires*

#### 1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

#### 2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

#### 3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

#### 4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

**5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

**6°) Assainissement, à compter du 1er janvier 2020**

**7°) Eau, à compter du 1er janvier 2020**

### *Compétences optionnelles*

**1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :**

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers ( berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

**2°) Politique du logement et du cadre de vie**

**3°) Action sociale d'intérêt communautaire :**

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

**4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017** (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

**5°) Assainissement, à compter du 1er janvier 2018.**

**6°) Eau, à compter du 1er janvier 2018.**

**7°) Création et gestion de maisons de service au public** et définition des obligations de service public y afférentes.

### *Compétences facultatives*

**1°) Contribution à la transition énergétique :**

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables



# La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

## Le Conseil Communautaire

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a été installé lors de la séance du 28 Avril 2014. Il est composé de 53 délégués titulaires des 13 communes (élus au suffrage universel direct lors des élections municipales), et comporte les délégués communautaires répartis comme suit :

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>AMNEVILLE</b><br>MUNIER Éric<br>CALCARI-JEAN Danielle<br>MITIDIERI Egidio<br>GIULIANO Marie-France<br>DALLA FAVERA André<br>LOMBARDI Ouardia<br>ARNOULD-RIVATO Rachel<br>DIEUDONNE Xavier | <b>BRONVAUX</b><br>FAVIER Jean-Luc<br>WROBEL Frédéric  | <b>CLOUANGE</b><br>BOLTZ Stéphane<br>THOMAS Ornella<br>ZELLER Cédric<br>GENTILE Michel<br>HOVER Laurent *<br>RAFFLEGEAU Olivier** | <b>MARANGE-SILVANGE</b><br>MULLER Yves<br>TOUSSAINT Christiane<br>MEOCCI François<br>GREFF Marielle<br>PIERRE Daniel |
| <b>MONTOIS LA MONTAGNE</b><br>CANTELE Jean<br>SCHUMMER Anik<br>VOLLE MICHEL  | <b>MOYEUUVRE-GRANDE</b><br>DROUIN René<br>CONTESE Marianne<br>TIRLICIEN Roger<br>CISAMOLO Virginie<br>ROVIERO Franck<br>BARTOLETTI Doris<br>LACAVA Salvatore | <b>MOYEUUVRE-PETITE</b><br>SCHWEIZER Christian<br>HENRY Michel  | <b>PIERREVILLERS</b><br>PELIZZARI Jean-Marie<br>DAMILOT Aurore   |
| <b>ROMBAS</b><br>FOURNIER Lionel<br>WAGNER Véronica<br>RISSER Charles<br>MACAIGNE Christèle<br>BARTHELEMY Norbert<br>BENCI Monique<br>NOBILE Didier<br>VILLA Victor                          | <b>RONCOURT</b><br>HALTER Marcel<br>FICHTER Philippe   | <b>ROSSELANGE</b><br>MATELIC Vincent<br>SEEMANN Michèle<br>SCHONS Bernard   | <b>SAINTE MARIE AUX CHENES</b><br>WATRIN Roger<br>FRANIA Aleksandra<br>CAYRÉ Christian                               |
| <b>VITRY SUR ORNE</b><br>CORRADI Luc<br>DURIVAL Angela<br>DI EGIDIO Frédéric   | <b>En 2017, le Conseil Communautaire<br/>s'est réuni 6 fois et a adopté 92 délibérations.</b>  |   |  |

\* M. HOVER ayant démissionné de ses fonctions, M. ZELLER a été installé à sa place lors de la séance du 13 avril 2017.

\*\* M. RAFFLEGEAU ayant démissionné de ses fonctions, M. GENTILE a été installé à sa place lors de la séance du 27 septembre 2017.

## Le Bureau Communautaire



**M. FOURNIER Lionel**  
Président

En 2017,  
le Bureau Communautaire  
s'est réuni 12 fois  
et a adopté 112 décisions.



**M. MUNIER Eric**  
**1<sup>er</sup> Vice Président**  
délégué au  
développement  
économique



**M. DROUIN René**  
**2<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à l'aménagement  
des friches industrielles et  
aux emplacements réservés  
pour les gens du voyage



**M. MULLER Yves**  
**3<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué aux infrastructures,  
travaux, projet de territoire  
et schéma de mutualisation



**M. MATELIC Vincent**  
**4<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué aux finances  
et au personnel



**M. WATRIN Roger,**  
**5<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à la gestion,  
élimination et  
valorisation des déchets



**M. CORRADI Luc**  
**6<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à la communication  
et à la mise en place des  
nouvelles compétences



**M. BOLTZ Stéphane**  
**7<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à l'habitat,  
au logement et la  
planification (SCOT)



**M. CANTELE Jean**  
**8<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué au suivi de la  
compétence  
Petite Enfance



**M. FICHTER Philippe**  
**9<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à l'urbanisme  
réglementaire



**M. PELIZZARI Jean-Marie**  
**10<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué à la protection,  
la mise en valeur de  
l'environnement et  
le cadre de vie



**M. FAVIER Jean-Luc**  
**11<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué au suivi et dé-  
veloppement du système  
d'information géogra-  
phique et le cadre de vie



**M. HENRY Michel**  
**12<sup>ème</sup> Vice Président**  
délégué au développement  
durable et aux énergies  
nouvelles

# Ressources Humaines

## Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE AUX CHENES (Avenue de l'Europe), aux Relais Parents Assistants Maternels.

Les services sont composés de 18 personnes, répartis comme suit :

- Direction Générale : 1 Directeur Général des Services, 1 Directeur Général Adjoint, 1 rédacteur
- Moyens Généraux : 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 attaché principal, 2 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Déchets Ménagers / Environnement : 1 ingénieur et 1 rédacteur
- Logement / Développement économique : 1 Attaché et 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- SIG / Développement économique : 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Instruction des autorisations d'urbanisme : 2 rédacteurs
- Service à la population / Communication : 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Portes de l'Orne : 1 attaché
- Relais assistants maternels : 2 éducateurs de jeunes enfants

De plus, en 2017, la CCPOM a également accueilli deux stagiaires au sein du pôle Moyens Généraux, un stagiaire sur le Projet des « Portes de l'Orne » ainsi qu'une stagiaire au pôle service à la population.

### Ressources humaines :

En 2017 :

- un agent de catégorie C, titulaire, a été recruté, suite au départ d'un agent de catégorie C, non titulaire,
- un CUI-CAE a pris fin et n'a pas pu être reconduit,
- quatre agents de catégorie B ont été titularisés suite à la réussite de concours,
- deux contractuels de catégorie A ont été recrutés afin de remplacer deux agents en congé de maternité, et en congé parental.

## Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Technique Paritaire, de la Commission Administrative Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

Le Comité Technique du 13 janvier 2017 a émis un avis favorable (6 pour et 1 contre) concernant le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce régime a été adopté par le Bureau Communautaire lors de la séance du 13 mars 2017 et mis en application à compter du mois de juin 2017.

## Adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique

Les élus de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adopté à l'unanimité par délibération du 13 Décembre 2016, le régime de la fiscalité professionnelle unique.

L'année 2017 a été la première année d'application de la fiscalité professionnelle unique. Depuis le 1er Janvier 2017, les communes ne perçoivent plus directement de fiscalité professionnelle. La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle perçoit le produit de la fiscalité professionnelle et le reverse mensuellement aux 13 communes.

L'intercommunalité collecte l'ensemble de la fiscalité professionnelle mais ne conserve pas le produit de cette fiscalité. Il est reversé sur la base de ce que percevaient les communes en 2016.

L'introduction de la fiscalité professionnelle unique a des conséquences sur le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). En effet auparavant, chaque commune adoptait son taux. Désormais le taux doit être le même sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. Il a été décidé d'adopter le taux moyen pondéré de l'ensemble des communes, soit 22,84 %. Afin de se rapprocher de ce taux, une période de lissage de 4 ans a également été décidée. A la fin de cette période, l'ensemble des communes auront le même taux de CFE (pour rappel 22,84 %).

Les décisions en matière de fiscalité professionnelle relèvent alors désormais de l'intercommunalité.

Parallèlement à l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, en 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est prononcée concernant l'évaluation des transferts de charges 2017. Cette commission a pour but d'évaluer les coûts des compétences transférées, et de les déduire, le cas échéant, des montants de fiscalité professionnelle versées aux communes. Cette année, les transferts de compétences évalués concernaient les gens du voyage ainsi que les déchets verts produits par les communes de la CCPOM.



Le Budget 2017 a été adopté le 13 avril 2017 et a fait l'objet de trois décisions modificatives :

- Décision modificative n° 1 adoptée le 06 Juillet 2017,
- Décision modificative n° 2 adoptée le 27 Septembre 2017,
- Décision modificative n° 3 adoptée le 21 décembre 2017

La présentation synthétique des comptes pour 2017 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire (source CA 2017).

|                | Dépenses  | Recettes   |
|----------------|---|--|
| FONCTIONNEMENT | 8 518 K<br>(en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes) | 11 327 K<br>(en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes) |
| INVESTISSEMENT | 3 643 K   | 2 478 K  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 665 K</b>   | <b>20 351 K</b>  |

## Les recettes budgétaires et la fiscalité communautaire

La structure des recettes ci-dessous a été modifiée par rapport à l'année 2016, elles comprennent désormais la mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

**Les recettes réelles** (hors emprunts) de la Communauté de Communes **proviennent** :

**des contribuables** locaux, par le biais du produit:

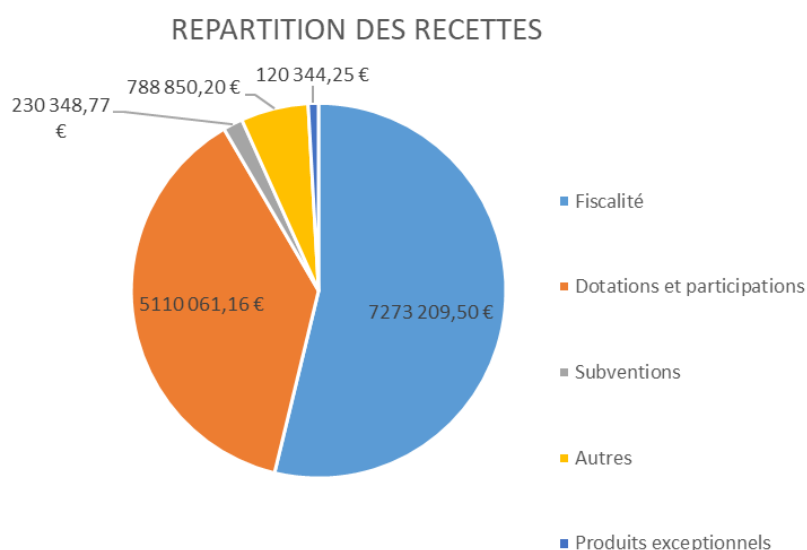
- des impôts directs locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti,
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- de la fiscalité professionnelle : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

**de l'Etat**, au titre :

- de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
- des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.

**d'entités** diverses :

- Union Européenne,
- Autres collectivités :  
Département, Région,
- Du fonds de péréquation



(Après neutralisation du produit de la FPU reversée aux communes.)

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2017 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie. Il convient également de préciser que les taux de la Communauté de Communes n'ont pas augmenté :

|                          |                                     |        |
|--------------------------|-------------------------------------|--------|
| <u>Taux CCPOM pour :</u> | Taxe d'habitation                   | 1,87%  |
|                          | Taxe sur le Foncier bâti            | 1,02%  |
|                          | Taxe sur le foncier non-bâti        | 6,24%  |
|                          | Cotisation foncière des entreprises | 22,84% |

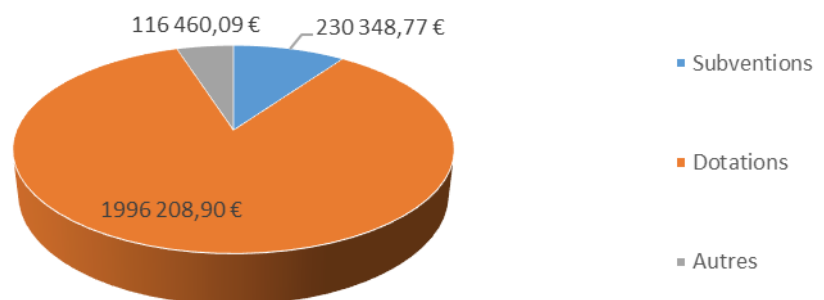
Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

**En 2017 son produit s'est élevé à 5 883 310 € soit 52.62 % (52.65% en 2016) des recettes de fonctionnement, après avoir neutralisé le produit de la fiscalité professionnelle unique.**

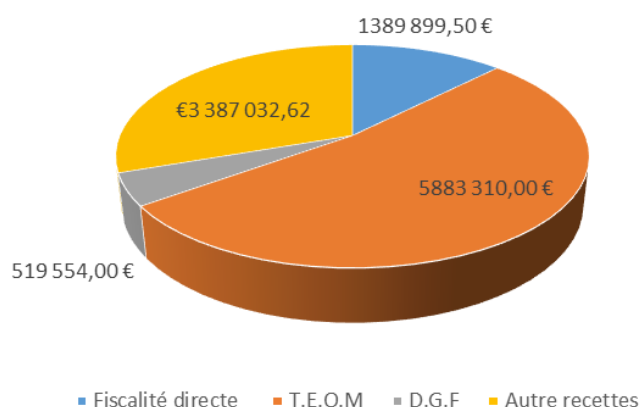
La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 519 554 € et représente 4,64 % des recettes de fonctionnement (1,45 % en 2016 et 3,86 % en 2015).

En 2017, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 389 899,50 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (5 883 310 €), ont participé pour 65,06 % (74,72 % en 2016) aux recettes de fonctionnement (11 327 K€), après neutralisation du produit de fiscalité professionnelle unique reversée aux communes.

Répartition des recettes d'investissement



Répartition des recettes de fonctionnement par nature



## Les dépenses

**En opérations réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2017, à 12 162 589,71€.**

*(après neutralisation du produit de la fiscalité professionnelle unique reversée aux communes)*

Elles sont constituées → des dépenses de fonctionnement pour 8 519 226,64 €

→ des dépenses d'investissement pour 3 643 363,07 €

**Le Remboursement du capital de la dette** s'élève à 310 772,75 € (budgets principal et annexes).

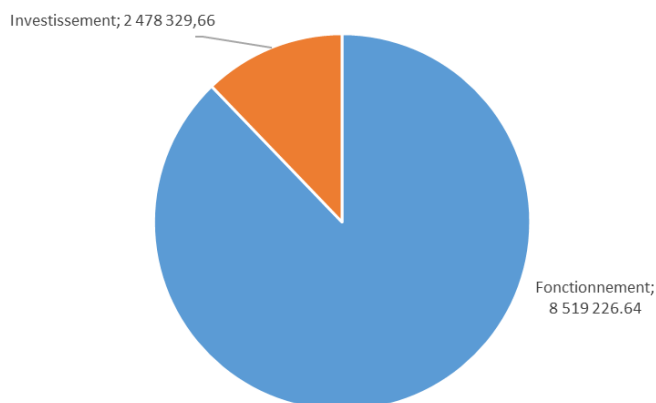
**Les charges financières** intérêts de la dette s'élèvent à 143 630,22 € (budgets principal et annexes).

### Les dépenses de fonctionnement :

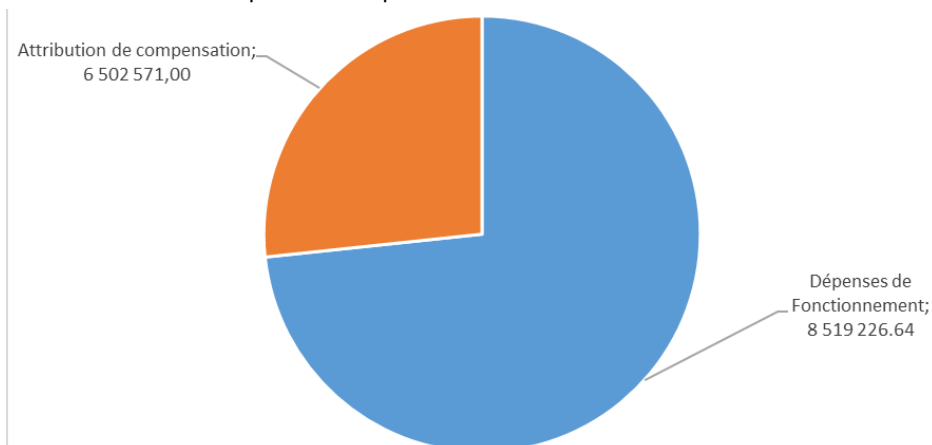
|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| - Charges générales et financières   | 756 617.32 €   |
| - Famille                            | 1 333 322.70 € |
| - Collecte et traitement des déchets | 5 040 720.27 € |
| - Interventions économiques          | 244 137.76 €   |
| - Logement                           | 175 048.91 €   |
| - Opérations non ventilables         | 254 897.69 €   |
| - Aménagement de l'espace            | 557 956.92 €   |
| - Environnement                      | 27 142.38 €    |
| - Développement durable              | 36 008.00 €    |

### Les dépenses d'investissement :

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| - Charges générales et financières | 56 923.74 €    |
| - Famille                          | 21 039.26 €    |
| - Interventions économiques        | 156 240.87 €   |
| - Déchets                          | 1 928 608.15 € |
| - Logement                         | 159 045 €      |
| - Opérations non ventilables       | 306 255.01 €   |
| - Aménagement de l'espace          | 0 €            |
| - Environnement                    | 1 005 409.61 € |



Les attributions de compensation, pour l'année 2017, se sont élevées à : 6 502 571 €





# Aménagement de l'espace

## SCOTAM

### Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

#### Enquête déplacements

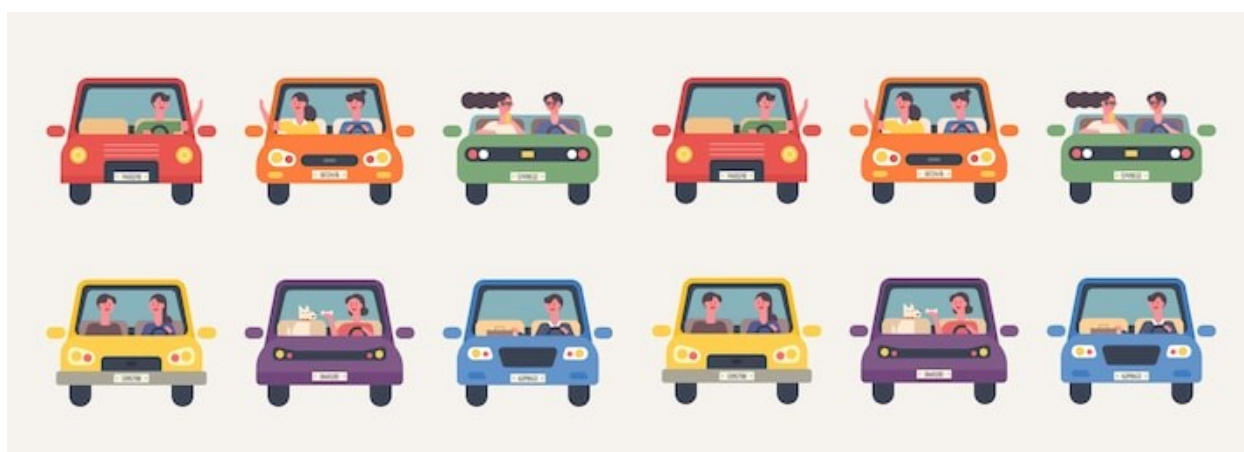
Une Enquête Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM a été réalisée entre novembre 2016 et avril 2017.



Cette enquête a permis de recueillir des données sur les pratiques de mobilité des habitants : Quel(s) mode(s) de déplacements utilisent les ménages au quotidien : voiture, transports collectifs, vélo, marche à pied, covoiturage... ? Pour quels usages : loisirs, travail, achats...? A quelle fréquence ou à quel moment de la journée ? etc. Il est ainsi possible de connaître la chaîne des déplacements d'un ménage au cours d'une journée type de semaine. Par ailleurs, les déplacements du samedi ont également été questionnés.

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population du territoire du SCoTAM et concerne les 8 intercommunalités qui constituaient alors le périmètre du SCoTAM : Metz Métropole, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Haut Chemin, Pays de Pange, Pays Boulageois, Sud Messin et Val de Moselle.

Les données récoltées permettront d'adapter les politiques de transport, d'habitat, d'équipements et d'urbanisme aux pratiques et aux besoins des habitants, ainsi qu'aux enjeux d'une mobilité plus durable.



## Espaces gares

### *Etude sur la valorisation et la (re)composition des espaces autour des gares du SCoTAM*

Les espaces autour des gares constituent des secteurs à enjeux en termes d'accessibilité, de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme. Ils sont les lieux de convergences de stratégies d'acteurs multiples. Améliorer leur compréhension doit permettre aux communes et intercommunalités de mieux préparer les projets d'aménagement en vue d'affirmer la centralité et l'attractivité de ces quartiers gare. Le Syndicat mixte a confié une mission d'études à l'AGURAM sur 13 gares du territoire du SCoTAM (hors gare de Metz ville). Ce travail rassemble un premier socle de connaissances sur le rôle de chaque gare, à travers son offre ferroviaire, son rayonnement et son inscription dans le tissu urbain. L'étude a vocation à alimenter la réflexion des collectivités sur les aménagements possibles de ces quartiers gares. Un livret "gare" est édité pour chaque commune. Au préalable, ceux-ci ont fait l'objet d'une restitution en commune pour partager les enjeux et les préconisations.



### *Une conférence pour partager les enjeux des espaces gares et passer à l'opérationnel*

Ce travail d'études a donné lieu à une Conférence qui s'est tenue le 15 septembre 2016 au TRAM à Maizières-lès-Metz dans le but de partager les enjeux des espaces gares. Les communes de Maizières-lès-Metz et de Rémyilly ont apporté leur témoignage des réflexions engagées suite à ce travail d'études. Des interventions de l'EPFL et de la Région Grand Est sont venues nourrir les échanges et les réflexions pour le passage à une phase opérationnelle des aménagements.



## Plan de paysage

### *La présentation du projet*

Déclinaison à l'échelle locale de la Convention européenne du paysage et de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le projet du Syndicat mixte se positionne comme **un outil pour assurer le renouveau du territoire tout en respectant son identité et en se préparant aux changements futurs**. Il a vocation à favoriser le juste équilibre entre la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et ambitionne de tirer parti de la qualité paysagère en tant que vecteur d'identité et levier d'attractivité. Reconnu projet pilote par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le projet vise à développer une approche pédagogique et participative combinant les entrées urbanisme, paysages et outils numériques afin, d'une part, de mieux appréhender les enjeux globaux à court et long terme et, d'autre part, d'aborder différentes problématiques d'aménagement du territoire dans une démarche intégrée. Le projet est structuré autour d'**une ambition générale** : développer une culture des paysage, de **deux axes de travail** : la planification règlementaire et la sensibilisation, et de **trois enjeux cibles** : la redynamisation des friches (industrielles, militaires, commerciales, agricoles), l'adaptation aux changements (climat, risques), la lisibilité du territoire (entrées/traversées de villes/villages, franges d'urbanisation, implantations commerciales et agricoles). Des cofinancements sont à l'étude afin de permettre l'élaboration de ce Plan de Paysage.

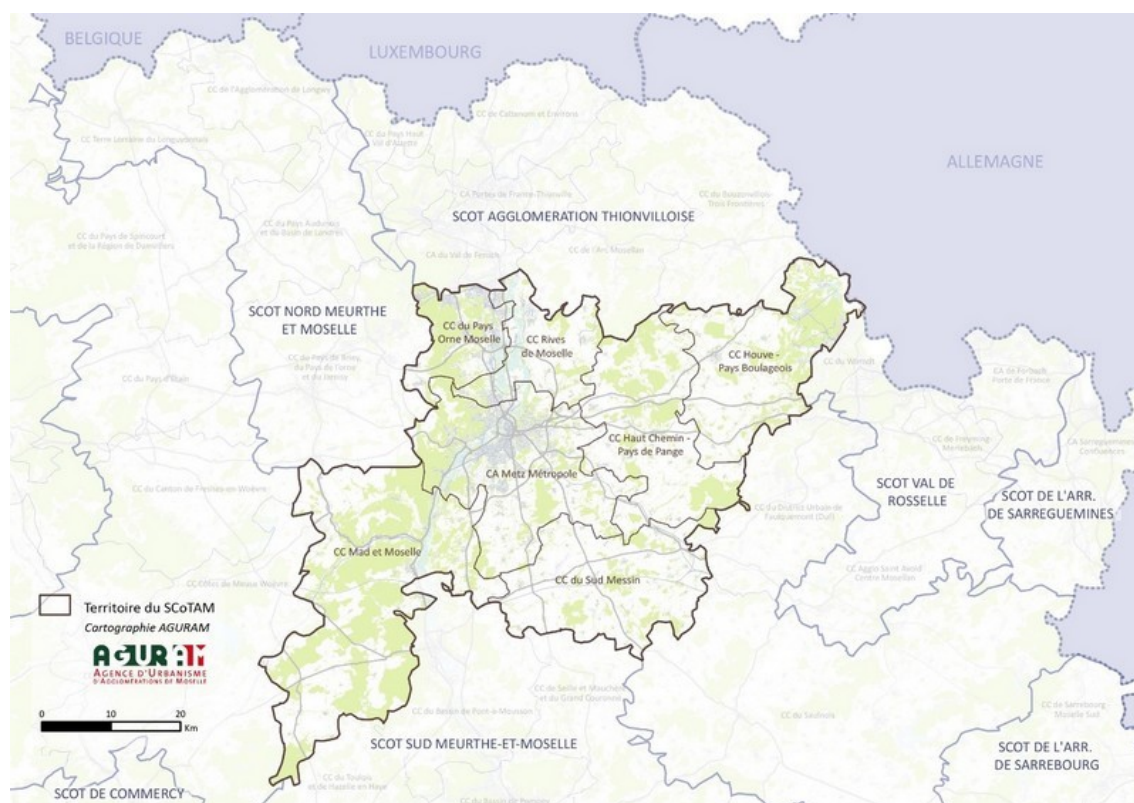
### *Les résultats*

Le 11 juillet 2017, à l'occasion du séminaire annuel du Club Plans de Paysage, le Ministère de la transition écologique et solidaire a officiellement annoncé la liste des 27 lauréats de l'appel à projet national Plan de Paysage. **Le projet "Pensons et dessinons les paysages du SCoTAM" présenté par le Syndicat mixte début 2017 a été retenu par le jury.**

L'enclenchement des travaux liés au Plan de Paysage ont débuté à la rentrée 2017.

## Première révision du SCoT

Le nouveau paysage intercommunal du SCoTAM en 2017 réinterroge à la fois les enjeux, les objectifs et le calendrier de la révision initialement établie fin 2015. Il s'agit désormais d'engager une révision du SCoT devant couvrir l'intégralité du périmètre élargi du SCoTAM. Considérant l'étendue des territoires de la Houve, du Pays Boulageois et de Mad et Moselle, les enjeux qui intéressent ces espaces, la nécessité de compléter le diagnostic du SCoTAM ainsi que les orientations du PADD et les dispositions du DOO, **la procédure de révision du SCoTAM s'avère être de rigueur** (en application de l'article L143-29 du Code de l'urbanisme).



**L'engagement de cette procédure de révision vise notamment les objectifs suivants :**

1. Compléter les orientations du SCoTAM sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et sur la partie du territoire de la Communauté de Communes Mad et Moselle non couverte par les orientations du SCoTAM
2. Compléter le SCoTAM des dernières dispositions législatives
3. Renforcer le volet environnemental du SCoTAM
4. Améliorer l'articulation des orientations du DOO

*A noter qu'au cours de la procédure,  
d'autres objectifs pourront être révélés  
à la lumière des études,  
de la concertation ou des débats.*



Ainsi, dans le cadre de la révision du SCoTAM, des objectifs en matière de concertation ont été définis :

1. **Mettre en œuvre une concertation permettant l'accès à l'information à tous et à tout moment de la révision du SCoTAM**, avec une attention particulière portée envers la population de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et de la Communauté de Communes Mad et Moselle.
2. **Orienter la concertation autour des dispositions fondamentales du SCoTAM et aux principales phases de la définition du SCoTAM** : travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).



Pour mener à bien la concertation, il convient de prévoir des modalités de concertation publique suffisantes au regard de l'importance de la révision du SCoTAM. Ainsi, sont proposées les modalités suivantes :

1. **Publications périodiques** notamment via le site Internet du Syndicat mixte.
2. **Mise à disposition du public de documents concernant le projet de SCoTAM révisé** sur le site Internet du Syndicat mixte du SCoTAM ou sur support papier au siège du Syndicat mixte et des différentes intercommunalités membres du Syndicat mixte.
3. **Recueil des avis, remarques et contributions** via le site Internet du Syndicat mixte, par courrier adressé au Président du Syndicat mixte ou sur un registre déposé au siège du Syndicat mixte et des différentes intercommunalités membres du Syndicat mixte.
4. **Trois rencontres ou manifestations publiques au cours de la procédure**, dont une organisée sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois et une sur le territoire de la Communauté de Communes Mad et Moselle.

Au terme de la procédure, un bilan de la concertation devra faire état des actions réalisées au regard de celles prévues initialement. Puis, il sera présenté au Comité syndical qui délibérera dessus.

## S.I.A.U.

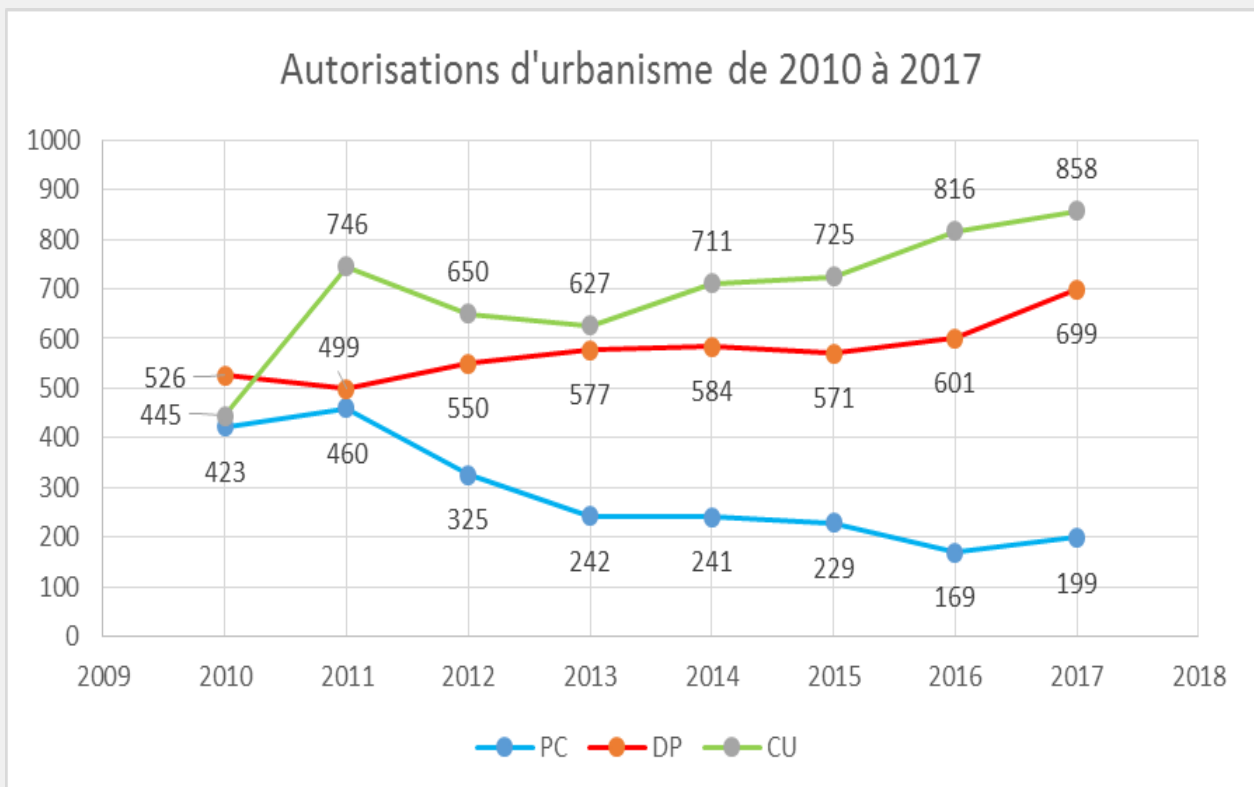
### Instruction des dossiers d'urbanisme

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 13 communes de la CCPOM ainsi que pour la Commune de Saint-Ail.

#### Statistiques



On note une augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2016 (1600), avec une hausse des demandes de permis de construire (169 en 2016), une augmentation des déclarations préalables (601 en 2016), ainsi qu'une hausse des demandes de certificats d'urbanisme (816 en 2016).



## Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires qui sont confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM participe également à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, notamment en qualité de personne publique associée. Elle apporte, par ailleurs, une assistance technique aux bureaux d'études dans le cadre de l'élaboration des règlements.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, la CCPOM a été associée à quatre réunions :

- Réunion PPA pour le PLU de Clouange
- Réunion de travail pour le PLU de Rosselange
- Réunion PPA pour la révision du PLU de Sainte-Marie-Aux-Chênes
- Réunion PPA pour la révision du PLU de Marange-Silvange

### Le Club ADS 57



Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent. Elles permettent à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées du fait de l'application des nouvelles lois.

Au cours de l'année 2017, le réseau ADS s'est réuni à deux reprises, le 9 février 2017 ainsi que le 10 octobre 2017. A l'occasion de ces deux rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 9 février 2017 : - Présentation des missions de conseil et d'accompagnement de projets par le directeur du conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement de la Moselle.

- L'instruction ADS et l'impact sur la liquidation des taxes d'urbanisme.
- Conséquence de la caducité des POS sur l'instruction ADS.

Séance du 10 octobre 2017 : - L'impact des zones humides sur les projets de constructions.

- Actualités réglementaires, projets soumis à évaluation environnementale.

# Protection et mise en valeur de l'environnement

## Liaisons douces

### Aménagement des Berges de l'Orne

Longtemps tournée vers l'industrie sidérurgique et minière, la vallée de l'Orne a bénéficié d'un projet de valorisation paysager pour l'aménagement des berges de l'Orne, permettant ainsi la création du Fil Bleu. Cette promenade cyclable longe la rivière, entre Moselle et Meurthe-et-Moselle, sur un linéaire de 23 km, reliant Rombas à Moineville. En 2015, des travaux ont été réalisés pour prolonger la piste en béton et les aménagements paysagers jusqu'au pont de Vitry-sur-Orne.

#### Une passerelle sur l'Orne

Dans la continuité des travaux d'EPFL et en prévision du prolongement du Fil Bleu jusqu'à la vélo-route Charles le Téméraire (le long de la Moselle) à hauteur de Richemont, la CCPOM a souhaité créer une passerelle piétons et vélos pour le franchissement de l'Orne à hauteur de Vitry-sur-Orne avec un raccordement à la voirie existante de la commune.

Les travaux se sont déroulés sur l'année 2017 et la passerelle, d'une longueur de 50 m, a été inaugurée le 20 octobre 2017.



#### Prolongation du Fil Bleu de l'Orne

Suite à la réalisation de la passerelle permettant de franchir l'Orne, la piste du Fil Bleu a été prolongée en rive gauche, sur le ban communal de Vitry-sur-Orne jusqu'à Gandrange.

Le marché a été attribué à l'entreprise Muller TP.

La Communauté de Communes de Rives de Moselle prendra ensuite le relai pour prolonger la piste jusqu'à rejoindre la vélo-route Charles le Téméraire à Richemont.



## Extension du parking à Rosselange

Afin d'améliorer le stationnement et l'accès au Fil Bleu à partir du quartier Jamailles de Rosselange, des travaux d'extension du parking existant ont été entrepris, permettant la création de 30 emplacements supplémentaires. L'entreprise Muller TP a réalisé les travaux.

## **Rétablissement d'une liaison piétons-cycles entre Pierrevillers et Marange-Silvange**

Les travaux de construction de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas ont nécessité la construction de plusieurs ouvrages d'art pour le franchissement de voies et de cours d'eau existants. Le chemin de Silvange a été coupé à la circulation. Cette liaison va être rétablie par l'aménagement d'une piste piétons et cycles sur une longueur de 400 m le long du ruisseau du Ruissembeau entre le chemin du stade et la route de Silvange.

Une convention a été signée avec la DREAL, prévoyant la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCPOM et la prise en charge financière des travaux.

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise SMTPF.

## **De nouvelles liaisons en perspectives**

La création d'une nouvelle liaison douce entre Maizières-lès-Metz et le site thermal d'Amnéville, initialement prévue par la Communauté de Communes de Rives de Moselle, étant différée, la CCPOM prendra en charge en 2018 la création de la liaison pour relier Maizières-lès-Metz à Marange-Silvange.



## Partenariat associatif

### Convention avec le Club Vosgien

La convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne pour une durée de quatre ans, est en cours jusqu'au 31 décembre 2018. Elle porte sur l'entretien et de balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 108 km répartis sur 15 itinéraires. En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 22 € par kilomètre.



Un avenant à la convention a été signé pour intégrer l'entretien d'un nouveau sentier créé en 2017, « Promenade de la côte de Clouange », d'une longueur de 7 km et revoir le montant de la subvention en conséquence.



## Etude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées



Une convention a été signée avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre du Comité Départemental de la Moselle pour l'étude d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres. Le but est de définir un schéma global de boucles de promenades et de randonnées reliées entre elles et maillant le territoire de la CCPOM, afin de proposer aux touristes et aux habitants une offre de loisirs. Les différents points d'intérêt et services utiles aux randonneurs seront recensés, sur lesquels s'appuieront certaines boucles.

# Gestion, élimination et valorisation des déchets

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

## Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes :

- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels et des encombrants ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

**14 876** tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2017, contre 15 068 tonnes en 2016.

**3 481** tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2017, contre 3 526 tonnes en 2016.

**677** tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2017, contre 632 tonnes en 2016.



## Marché de traitement des déchets ménagers

Le marché de traitement des déchets ménagers a été attribué pour une durée de 46 mois à compter du 1er novembre 2016 aux entreprises suivantes :

### HAGANIS

pour le traitement des ordures ménagères (incinération) et le traitement du verre (conditionnement)

### CITRAVAL

pour le tri, le conditionnement et la reprise des emballages recyclables et pour le traitement des encombrants.

### ONYX EST

pour le conditionnement et la reprise des papiers.



## Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte Marie aux Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries ont démarré au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Les quatre déchèteries communautaires sont gérées par la société NICOLLIN.

Les différents flux de déchets issus des déchèteries sont traités par les entreprises ci-contre :

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Tout venant                | BARISIEN          |
| Déchets verts              | SEDE              |
| Gravats                    | TTM Environnement |
| Ferraille                  | Derichebourg      |
| Cartons                    | BARISIEN          |
| Bois                       | BARISIEN          |
| Pneus                      | Gilles HENRY      |
| Déchets diffus spécifiques | CEDILOR           |
| Huiles végétales           | Methagri          |

En plus de ces prestations, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de conventions (piles, néons, déchets diffus des ménages, DEEE, cartouches d'encre, ...).

**12 022 tonnes** de déchets reçus en 2017, contre 12 151 en 2016, répartis comme suit :

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 4 250,65 tonnes pour Amnéville     | 3 167,90 tonnes pour Moyeuve-Grande          |
| 2 111 tonnes pour Marange-Silvange | 2 492,83 tonnes pour Sainte Marie aux Chênes |

Un marché a été passé avec la société NICOLLIN pour l'installation d'un système de contrôle d'accès sur les quatre déchèteries communautaires.

## Nouvelles actions développées en 2017

### EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

En complément du tri des emballages, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a souhaité expérimenter la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire. La commune d'Amnéville a été choisie pour mener cette expérimentation d'un an, compte tenu de la typologie d'habitat (individuel et collectif).

Un marché a été passé avec la société RECYBIO et le bureau d'étude EODD pour la fourniture du matériel et l'accompagnement et le suivi de l'expérimentation. Pour le traitement par méthanisation, la société CERES a été retenue.

14 conteneurs à biodéchets, appelés « Tubes », ont été installés sur la commune et chaque foyer a reçu un seau et des sacs en papier kraft pour le tri des biodéchets. Une fois collectés, ils sont valorisés par méthanisation pour produire du compost utilisé en agriculture et du biogaz qui peut être :

- injecté dans le réseau de gaz naturel
- transformé en électricité et en chaleur
- utilisé comme carburant propre pour véhicules

La collecte est en service depuis décembre 2017.



## MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

L'année 2017 a été marquée par la mise en place de conteneurs enterrés sur le territoire de la CCPOM, 172 au total, répartis sur 56 sites, sur les 13 communes.

Dans un premier temps, les immeubles collectifs appartenant aux bailleurs sociaux ont été équipés, en partenariat avec les bailleurs du territoire qui ont participé financièrement au projet.

Puis, chaque commune de la CCPOM a bénéficié de l'installation de conteneurs enterrés, en centre-ville ou à des emplacements choisis pour faciliter l'accès des riverains.

### LA COLLECTE DU VERRE

Dans un contexte d'optimisation du service, de gestion des déchets et de maîtrise des coûts, des mesures d'adaptation sont nécessaires et notamment l'évolution des modes de collecte du verre pour une collecte en point d'apport volontaire exclusivement.

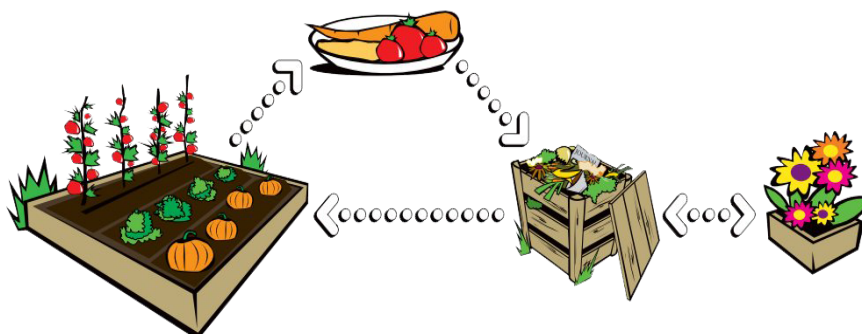
Suite à la décision du Bureau Communautaire du 12 décembre 2016 de modifier le mode de collecte du verre, la CCPOM a lancé un appel d'offre pour l'achat de bornes aériennes pour le verre. Le marché a été attribué à l'entreprise EMP Retomoulage et 190 bornes ont été commandées.



### LA PRÉVENTION DES DECHETS

#### Le compostage

En 2017, ce sont :  
15 composteurs en plastique  
35 composteurs en bois  
qui ont été vendus.



### Les guides composteurs

Le réseau des guides composteurs compte 8 personnes. Ces bénévoles, formés aux techniques de compostage, mènent des actions de sensibilisation et d'information pour apporter des conseils à l'ensemble des habitants sur la pratique du compostage au quotidien.

En 2017, ils ont animé des ateliers à destination des scolaires à la médiathèque d'Amnéville.

### Couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé. Le dispositif prévoit également la possibilité de tester gratuitement l'utilisation de couches lavables par le biais d'un kit de prêt pour une durée d'un mois.

Aucune demande n'a été reçue en 2017.



## PROLONGATION DES CONTRATS AVEC ECO-EMBALLAGES ET ECO-FOLIO

Suite à la fin de l'agrément des éco-organismes pour le recyclage des emballages et le recyclage du papier au 31 décembre 2016, la CCPOM a décidé de prolonger par avenant le Contrat d'Action à la Performance-barème E avec les deux éco-organismes jusqu'au renouvellement de leur agrément.



## CONTRAT AVEC LE NOUVEL ECO-ORGANISME CITEO



CITEO est le nouvel éco-organisme ayant l'agrément pour la filière de Responsabilité Elargie du Producteur des emballages ménagers et les papiers graphiques, né de la fusion entre Eco-Emballages et Eco-Folio. Fin 2017, la CCPOM a passé un contrat pour le soutien aux actions de recyclage « Cap 2022 – emballages ménagers – Barème F »

et un contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers avec la société CITEO, pour la période 2018-2022.

# Développement économique

## LES PARCS D'ACTIVITÉS

Trois parcs d'activités économiques sont développés par la Communauté de Communes :

- ◆ le **Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »** situé sur le territoire des communes de CLOUANGE et ROSSELANGE d'une superficie de 38,50 ha. 36,827 ha ont déjà été commercialisés. 1,673 ha reste à commercialiser.
- ◆ le **Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »** situé sur le territoire de MOYEUVE-GRANDE et ROSSELANGE d'une superficie de 8,92 ha. 4,17 ha ont déjà été commercialisées. 0,35 ha reste à commercialiser.
- ◆ le **Parc d'Activités Communautaire « Champelle »** situé sur le territoire de SAINTE MARIE AUX CHÊNES d'une superficie de 41,28 ha. 9,59 ha ont déjà été commercialisés. 31,69 ha reste à commercialiser.





## Bâtiments d'activités

La Communauté de Communes dispose de deux bâtiments d'activités :



Un hôtel d'entreprises -  
PAC « CHAMPELLE »

(état d'occupation des cellules en décembre 2017)

3 cellules louées / 3 cellules disponibles



Un bâtiment d'accueil d'entreprises -  
PAC « Belle Fontaine »

(état d'occupation des cellules en décembre 2017)

2 cellules vendues / 2 louées / 2 disponibles

## Nouvelle implantation

Démarrage des travaux d'un bâtiment destiné à accueillir une activité de véhicules légers (BRC SARL).



## Les emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires

|                           | 2011 | 2012  | 2013 | 2014  | 2015  | 2016  | 2017 |
|---------------------------|------|-------|------|-------|-------|-------|------|
| PAC « Belle Fontaine »    | 265  | 282   | 306  | 316   | 347   | 394   | 358  |
| PAC « Les Deux Rivières » | 39   | 24,5  | 24   | 22,5  | 38    | 28,5  | 29   |
| PAC « Champelle »         | 162  | 145   | 185  | 226   | 225   | 243   | 255  |
| TOTAUX                    | 466  | 451,5 | 515  | 564,5 | 609,5 | 665,5 | 642  |

## CONCOURS « BE YOUR BOSS »

Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et des Rives de Moselle, en partenariat avec l'Université de Lorraine (IAE de Metz) et le PEEL, ont organisé le jeudi 4 mai la remise des prix de la troisième édition du concours Be Your Boss.

A destination des collégiens, lycéens et étudiants des Communautés de Communes, cette manifestation a pour objectifs de promouvoir le développement économique du territoire et sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat.

Le principe du concours est simple, il suffit d'avoir une idée dans la création d'une entreprise, d'un produit, d'une association... et de la filmer. Après inscription, les candidats font parvenir leur production et un jury, composé de membres de l'éducation nationale, de chefs d'entreprises et d'élus des communautés de communes se réunit pour choisir les vidéos des lauréats.

Au final, ce sont 40 équipes qui se sont inscrites et 27 vidéos qui ont été retenues par le jury pour être projetées le 4 mai.

### 7 Prix ont été remis :

**Prix de l'idée la plus innovante, Prix de la plus belle réalisation, Prix Coup de Cœur du jury, Grand Prix du jury, Prix de la communication, Grand Prix des étudiants, Grand Prix du public**

Collégien / Lycéen / Etudiant du Pays de l'Orne - Moselle et des Rives de Moselle

PARTICIPE AU CONCOURS

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

**BE YOUR BOSS\***

3ÈME ÉDITION

GRAND PRIX DES ÉTUDIANTS

\*Sois ton patron, filme ton projet avec ton smartphone et gagne de nombreux prix

FILME TON IDÉE

Renseignements : Tél. 07 84 07 35 64

Une initiative

Orne-Moselle

RIVES DE MOSELLE

Les Portes de l'Orne

IAE METZ

peel



## **MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION DES COMMERCES** **DES CENTRES-VILLES DU TERRITOIRE DE LA CCPOM**

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, la Communauté de Communes a décidé de s'engager dans la mise en place d'une opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.

Ce programme a pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants, de retrouver une esthétique des rues commerçantes et une nouvelle dynamique des centres ville des communes membres. Il s'agira de soutenir et développer le commerce de proximité, de maintenir l'attractivité commerciale de la Communauté de Communes en réduisant ainsi l'évasion commerciale ; et enfin de conforter l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire plus particulièrement sur les centres villes. Véritable vecteur de communication, ce programme de rénovation des vitrines permettra à la fois de valoriser les rues commerçantes et d'augmenter l'attractivité des boutiques.

Avec la mise en place de fonds de concours, les commerçants-artisans du territoire de la CCPOM peuvent bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce.

Cette aide est fixée à 30 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond de l'aide fixé à 4 500 €.

En 2017, trois subventions ont été accordées pour un montant total de 6 269,97 €.



## **SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES** **S.M.E.A.F.I.**

Par arrêté préfectoral en date du 02 novembre 2016, Monsieur le Préfet a acté la transformation du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de Friches Industrielles en syndicat mixte à compter du 1er janvier 2017.

Il en résulte que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle sont substituées à leurs communes membres au sein du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de Friches Industrielles.

Le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de 3 représentants titulaires et de trois représentants suppléants de la Communauté de Communes qui siègeront au sein du Syndicat devenu Syndicat Mixte en lieu et place des représentants de la commune de Marange-Silvange.

### **PARTENARIATS**

#### **« ISEETECH »**

La CCPOM a renouvelé son adhésion à ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques) moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 3 000 €.



#### **Salon à l'envers de Lorraine – édition 2017**

#### **Attribution d'une subvention à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord »**

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du Salon à l'envers, édition 2017, qui s'est déroulé le 19 octobre 2017 à THIONVILLE.



## Plateforme d'initiative locale « Initiative Bassin Briey Orne - IBBO » et HOMEGAL



La CCPOM a renouvelé son adhésion à hauteur de 100 € à la plateforme d'initiative locale « Initiative Bassin Briey Orne – IBBO » et à HOMEGAL-Pépinière d'entreprises. Elles ont pour objet la mise en œuvre de la création, reprise ou développement d'entreprises et/ou d'activités sur le territoire de la CCPOM.

Ce partenariat a été également formalisé par la passation d'une convention et le versement d'une participation financière aux dépenses de fonctionnement de la plate-forme IBBO pour un montant de 2 400 € et d'un montant de 3 000 € pour HOMEGAL.

## Plate-forme « In Siti »

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a, notamment, pour mission de favoriser la commercialisation des zones d'activités communautaires. In Siti est une plate-forme qui référence les critères d'implantation de près de 2 000 enseignes commerciales en France. Elle permet à une collectivité de cibler les enseignes qui correspondent aux conditions et spécificités des zones communautaires et établir le contact avec le responsable du développement.

L'accès à cette plateforme se fait au moyen d'un compte individuel pour une durée indéterminée. Le volume d'échanges initié par la collectivité avec les autres utilisateurs (enseignes commerciales et porteurs de projets) est limité par le nombre de crédits souscrits. La Communauté de Communes a choisi l'option Pack 100 crédits pour un montant de 3 000 € TTC.

## « MATERIALIA »

Le pôle de compétitivité Materialia est l'association des acteurs de la filière des Matériaux et Procédés de la Région Grand Est. Créé à l'initiative de l'Etat et de la Région, le pôle est l'interface entre le monde de la recherche et le monde industriel pour favoriser le développement économique de cette filière sur un territoire donné.

Le Bureau Communautaire a décidé d'adhérer au Pôle de compétitivité Materialia moyennant une cotisation annuelle 2017 de 4 000 €.

Materialia sera sollicitée pour apporter son expertise des filières Matériaux et Energie au projet des « Portes de l'Orne ».



# Logement et cadre de vie

## I — MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2018

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Bureau Communautaire de la CCPOM a approuvé son 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (2012-2018).

Il permet à la CCPOM de se donner les moyens de poursuivre et d'adapter la politique de l'habitat communautaire existante, en répondant aux besoins en logements de sa population et aux spécificités de son territoire.

### **En 2017, la mise en œuvre du plan d'actions du PLH s'est poursuivie en vue d'atteindre d'ici 2018 les objectifs fixés :**

#### **1. PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée depuis 2008 est arrivée à échéance au 31 décembre 2010. Afin de continuer à soutenir les propriétaires modestes à améliorer le confort de leur logement et répondre aux objectifs de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, un Programme d'intérêt Général a été mis en place fin 2011 en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Région Lorraine.

Sur la base des résultats observés et de l'importance à poursuivre cette action sur un territoire où la question de la qualité du logement en particulier dans le domaine des travaux liés aux économies d'énergie et à l'adaptation reste très présente, ce Programme d'Intérêt Général a été prolongé, par deux avenants successifs, jusqu'au 30 novembre 2016.

Conformément à l'action 6 du second Programme Local de l'Habitat « Agir sur le parc inadapté », ce PIG répond aux problématiques de :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- L'adaptation des logements au handicap,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Ce programme intègre le dispositif national « Habiter Mieux » permettant de mobiliser les crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).



En 2017, les services communautaires ont enregistré 48 nouvelles demandes (48 propriétaires occupants et 0 propriétaire bailleur), dont 33 bénéficiant du Fonds d'Aide Rénovation Thermique.

| Année | Dossiers        | FART        | TOTAL        |              | ANAH         |              | CCPOM       |             | REGION      |             |
|-------|-----------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| ANNEE | Nombre Dossiers | Nombre FART | PIG          | FART         | PIG          | FART         | PIG         | FART        | PIG         | FART        |
| 2012  | 21              | 8           | 61 034,83 €  | 20 800,00 €  | 45 898,91 €  | 16 800,00 €  | 7 567,96 €  | 2 000,00 €  | 7 567,96 €  | 2 000,00 €  |
| 2013  | 38              | 18          | 166 408,00 € | 46 800,00 €  | 129 829,00 € | 37 800,00 €  | 18 289,50 € | 4 500,00 €  | 18 289,50 € | 4 500,00 €  |
| 2014  | 54              | 34          | 541 187,23 € | 126 870,00 € | 474 382,00 € | 109 870,00 € | 33 402,62 € | 8 500,00 €  | 33 402,62 € | 8 500,00 €  |
| 2015  | 70              | 52          | 507 224,92 € | 198 435,00 € | 426 973,00 € | 172 435,00 € | 40 125,96 € | 13 000,00 € | 40 125,96 € | 13 000,00 € |
| 2016  | 88              | 60          | 660 418,07 € | 187 532,00 € | 598 254,00 € | 156 532,00 € | 31 082,04 € | 15 500,00 € | 31 082,04 € | 15 500,00 € |
| 2017  | 48              | 33          | 437 145,33 € | 81 532,00 €  | 390 503,00 € | 66 532,00 €  | 23 864,67 € | 8 250,00 €  | 22 777,67 € | 6 750,00 €  |

La Région GRAND EST accompagne ce PIG à parité avec la CCPOM (dans la limite de l'enveloppe attribuée) en faveur :

- Des propriétaires très modestes
- Des propriétaires modestes pour qui les travaux auront permis d'atteindre un gain énergétique supérieur à 40 %

En ce qui concerne les travaux destinés à permettre l'autonomie à la personne, la Région GRAND EST soutient ceux qui ont été réalisés par les propriétaires très modestes, à parité avec la CCPOM.

Le Centre d'Amélioration du Logement de Moselle (CALM) assure la mission de suivi-animation de l'opération.



## 2. PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) étant arrivé à son terme le 30 novembre 2016, le Bureau Communautaire a été appelé à se prononcer sur l'engagement d'une réflexion sur une intervention nouvelle dans le domaine de la rénovation de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a ainsi été lancée pour préciser les contours et les champs d'intervention de la CCPOM dans le domaine de l'amélioration du parc ancien dégradé.



Les conclusions de cette étude et les orientations du futur programme d'intervention ne pouvant être finalisés avant la fin du Programme d'Intérêt Général, soit le 30 novembre 2016, la Communauté de Communes a souhaité s'inscrire dans un dispositif transitoire pendant la période comprise entre la fin du PIG (le 1<sup>er</sup> décembre 2016) et la mise en place du nouveau dispositif (courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2017), afin de maintenir la forte dynamique constatée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général en vigueur.

Au regard de la situation toujours plus fragile des ménages du territoire, et du succès du PIG, la CCPOM a mis en œuvre un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2017.



Dans le cadre de ce protocole qui concerne l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de Communes peut abonder les aides octroyées par l'ANAH, par :

- une aide complémentaire de 500 euros par ménage bénéficiant du programme (500 € pour les propriétaires occupants et 500 € par logement pour les propriétaires bailleurs).
- un financement des travaux réalisés par des propriétaires bailleurs dont les logements ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH,
- un financement complémentaire de 5 % des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes,
- un financement complémentaire de 10 % de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle des travaux subventionnés par l'ANAH réalisés par les propriétaires occupants modestes âgés de plus de 60ans.

La Région « GRAND EST » accompagne ce Protocole dans le cadre de l'aide aux travaux pour les particuliers.

En 2017, les services communautaires ont enregistré 32 dossiers (31 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur) pour un montant prévisionnel de travaux de 511 932.00 €. La participation prévisionnelle de l'ANAH est 261 720.36 € dont 24 025.00 € d'aide de solidarité écologique. La participation prévisionnelle de la CCPOM est de 19 119.00 € dont 2 750.00 € d'aide de solidarité écologique et la participation prévisionnelle de la « REGION GRAND EST » est de 17 212.50 € dont 2 000.00 € d'aide de solidarité écologique.

Parmi ces 32 dossiers, 11 bénéficient de l'aide complémentaire du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

Subventions versées en 2017 :

| ANNEE | Coût Opération | Mt Subventionnable | Sub CCPOM | Sub GRAND EST | Fart CCPOM | Fart GRAND EST | Sub Anah   | Fart Anah  |
|-------|----------------|--------------------|-----------|---------------|------------|----------------|------------|------------|
| 2017  | 22 360,00 €    | 20 595,00 €        | 513,50 €  | 513,50 €      | 250,00 €   | 250,00 €       | 6 961,00 € | 1 600,00 € |

La mission suivi animation est assurée par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.



### 3. RÉALISATION D'UNE ETUDE PRÉ-OPERATIONNELLE DE LA VACANCE

Le diagnostic établi à l'occasion de l'élaboration du PLH fait état d'une hausse significative du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire intercommunal et plus particulièrement sur la Vallée de l'Orne.



Pour résorber ce phénomène, la CCPOM entend faire de la lutte contre la vacance l'une de ses priorités avec pour objectif de procéder à une remise sur le marché de 25 logements vacants par an, soit environ 10 % des logements vacants existants.

Pour mener à bien cette action, la Communauté de Communes a décidé de procéder à la réalisation d'une étude sur le parc des logements vacants afin de mieux appréhender ce phénomène, et de définir les besoins et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif d'actions.

Les principales phases de cette étude ont été les suivantes :

- Recenser et localiser les logements vacants sur le territoire de la CCPOM ;
- Analyser un échantillon significatif de logements vacants ;
- Proposer des scénarios d'interventions spécifiques et des solutions de remise sur le marché de ces logements.

A l'issue de cette étude, le Bureau Communautaire a décidé de retenir les propositions de la commission « Habitat et cadre de vie » en vue de résorber la vacance des logements sur le territoire de la CCPOM, à savoir :

- la réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH pour affiner les besoins du territoire avec un volet « copropriétés » pour affiner les besoins du territoire ;
- La mise en place d'une V.O.C. (Veille et Observation des Copropriétés) ;
- L'organisation d'une réunion d'information autour d'un petit-déjeuner pour présenter aux bailleurs privés les nouveaux dispositifs facilitant la location de leur bien et les réglementations en vigueur, avec la participation de partenaires spécialisés dans ce domaine.

#### 4. OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

##### Réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire – Validation des propositions opérationnelles

Dans l'objectif de poursuivre l'action engagée en faveur de l'amélioration du parc ancien dégradé, la Communauté de Communes a engagé la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle communautaire afin de disposer d'éléments d'analyse et de cadrage en vue de la mise en œuvre d'une Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Cette étude a eu pour objectifs d'évaluer les besoins subsistants, de définir les thématiques prioritaires (habitat dégradé, indigne, précarité énergétique, copropriétés, inadaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées, vacance, ...), d'identifier des périmètres opérationnels et de proposer des interventions à mettre en œuvre en termes d'objectifs, de procédures et de moyens à mobiliser.

Cette étude s'est inscrite en étroite complémentarité avec les dispositifs déjà menés, notamment le Programme d'Intérêt Général et a pris en compte les conclusions de l'étude réalisée sur la vacance. Elle a intégré, en outre, un volet spécifique « copropriétés fragiles » sur lequel l'EPCI a souhaité mettre l'accent.

Les principales phases de cette étude ont été les suivantes :

Phase 1 : Diagnostic et analyses préalables

Phase 2 et 3 : Définition des objectifs et rédaction du projet de convention

L'étude a démarré en novembre 2016 pour se terminer en juillet 2017, la durée de l'étude a été ponctuée par un premier comité de pilotage en avril 2017 afin de présenter le cadrage statistique, les éléments de terrain, le zoom sur les copropriétés, et un second comité de pilotage en juillet 2017 afin de présenter la définition des périmètres d'intervention, des thèmes prioritaires, des objectifs et des financements ainsi que les enveloppes, les actions d'accompagnement et le partenariat.



L'étude a abouti au constat suivant : Le parc ancien présent sur le territoire, souvent vétuste, énergivore et moins adapté à la demande du marché, se retrouve en concurrence avec l'offre de logement neuf, ce qui présente des risques potentiels de déqualification de certains secteurs d'habitat ancien, avec des quartiers en déclin.



En 2017, le Bureau Communautaire a décidé :

**1/ La mise en place d'un dispositif d'intervention de type « OPAH »** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avec un volet copropriété sur l'ensemble du territoire de la CCPOM, afin de répondre aux besoins persistants constatés durant l'étude (statistiques, enquête terrain, consultation des acteurs locaux,...).

L'OPAH est une mise en œuvre simultanée d'actions thématiques « simples » et diffuses, pour améliorer l'habitat dégradé et vacant, la performance énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le parc locatif privé conventionné, les copropriétés.

Ce dispositif incitatif d'aides classiques est destiné à l'ensemble du parc privé datant de plus de 15 ans et les avantages en sont :

- un conseil gratuit et un accompagnement au montage de dossiers pour les propriétaires,
- l'animation du dispositif par l'opérateur conjointement à la CCPOM,
- des aides valorisées avec des abondements et des majorations,
- la possibilité de cumuler le Prêt Taux Zéro avec les aides Anah (uniquement en OPAH),
- la priorisation du territoire en OPAH par l'Anah pour les bailleurs et les occupants.

## 2/ La mise en œuvre d'actions d'accompagnement lissées

Les propriétaires occupants :

- Un abondement 5% de la dépense subventionnable pour les propriétaires occupants en situation d'habitat indigne ou très dégradé,
- Un abondement de 500 € (ASE) pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie,
- Un abondement de 5 % de la dépense subventionnable pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'adaptation de leur logement au handicap ou à la perte d'autonomie.

Les propriétaires bailleurs :

- Un abondement de 5% de la dépense subventionnable pour le conventionnement des loyers avec l'Anah.

Les copropriétés fragiles :

- Une aide au financement des frais d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour les copropriétés fragiles. Cette AMO pourrait être prise en charge dans le cadre de l'OPAH et serait versée directement au prestataire en raison de 300 € par logement, sachant que, sur cette option, l'ANAH prend en charge 30% de l'aide. Cette option permettrait de motiver et de faciliter la réalisation des travaux aux copropriétés qui n'auraient pas la contrainte du montage du dossier de demande d'aides.

## 3/ La mise en place des enveloppes prévisionnelles



## 4/ La mise en place d'une VOC (Veille et Observation des Copropriétés)

Cet outil préventif est un dispositif de veille locale, une aide méthodologique et financière au développement des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles ; ce qui permet de voir une évolution sur plusieurs années.

Elle repose sur la mise en place d'indicateurs, sur un périmètre à définir (tout ou partie du territoire).

Pour information, la maîtrise d'ouvrage de l'observatoire est :

- soit assurée directement par la collectivité dans le cadre d'un emploi temps plein,
- soit confiée à un organisme spécialisé (agence d'urbanisme, Centre d'Amélioration du Logement), le coût dépend du volume de copropriétés et du travail de terrain (variable selon le cahier des charges élaboré).

### OPAH – Partenariat avec l'ANAH

La mise en œuvre de l'OPAH est menée conjointement par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat (ANAH), pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 2 ans, dans les conditions définies dans une convention.

Le suivi-animation est assurée par le CALM (Centre Amélioration du Logement de la Moselle).



## 5. OPERATION RAVALEMENT DE FACADES

La Communauté de Communes a mis en œuvre une opération « Ravalement de façades » depuis 2005. En 2015, l'opération a été recalibrée sur les secteurs à enjeux de la CCPOM (cœurs de village, pôles de centralité, cités de l'industrie, portes d'entrée du territoire, voies circulantes, bâtiments les plus anciens et les plus énergivores, ...

La commission d'attribution des subventions pour les ravalements de façade se réunit une fois par mois pour étudier et statuer sur les demandes d'aides reçues à la CCPOM.

En 2017, les services communautaires ont enregistré 59 demandes d'informations dont 16 ont abouti au dépôt d'un dossier complet et satisfaisant pour obtenir un accord de financement (avis favorable de la Commission avant travaux).



Au final, après travaux, 10 demandes ont bénéficié de 8 840,00 € d'aides versées par la CCPOM pour un montant total de 78 044,27 € HT de travaux réalisés.

La mission suivi-animation est assurée par le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de Moselle).

## 6. CAMPAGNE D'ISOLATION THERMIQUE

En 2012, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a mis en place une campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus.

En 2017, les services communautaires ont enregistré 78 demandes :

34 isolations des combles perdus

44 isolations des murs par l'extérieur



Au final, après constitution des dossiers et réalisation des travaux, 41 demandes ont bénéficié d'aides de la CCPOM pour un montant de 34 244,49 € (Isolation des murs par l'extérieur = 23 dossiers pour 26 952,00 € et isolation des combles perdus = 18 dossiers 7 292,49 €).

La mission suivi animation est assurée par le CALM.

## 7. AIDE À LA 1ÈRE INSTALLATION DANS UN LOGEMENT AU PROFIT DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

Sur le territoire de la CCPOM, l'offre dédiée à l'hébergement des jeunes est plutôt satisfaisante, on observe cependant que les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés d'accès au logement compte tenu des niveaux de loyers souvent trop élevés au regard des ressources dont ils disposent.

En 2016, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un dispositif d'aide pour les jeunes du territoire âgés de moins de 25 ans ayant pour objectif de leur apporter un soutien à la fois logistique et financier et de faciliter ainsi leur accès à un premier logement autonome en contribuant aux frais consécutifs à leur emménagement.

Un montant d'aide forfaitaire de 200 € est ainsi alloué par la CCPOM, majoré de 100 € par enfant à charge, au bénéfice du titulaire du bail du logement. Cette aide, non renouvelable, destinée aux frais consécutifs à leur emménagement, est attribuée sous réserve de la présentation des justificatifs d'achats basés sur une liste de meubles et électroménagers de première nécessité.

En 2017, 1 aide a été accordée pour un montant de 200 €.



## 8. DISPOSITIF D'AIDE AU SURCÔT FONCIER

L'augmentation constante du coût du foncier est souvent à l'origine des difficultés rencontrées par les bailleurs sociaux pour équilibrer des opérations de logements sociaux sur le territoire. La Communauté de Communes a donc décidé de soutenir le développement de cette offre en participant au surcoût foncier des opérations de logements sociaux (PLAI, PLUS et PLS), pour ce qui relève des programmes neufs, des opérations en acquisition-amélioration et en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Elle est accordée aux constructeurs et bailleurs de logements sociaux et intermédiaires, privés et publics, dans le cadre d'opérations éligibles aux aides de l'Etat, ainsi qu'aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, comportant au moins 15% de PLUS ou PLAI.

Cette aide ne peut être sollicitée que lors d'une transaction foncière évaluée par les services des Domaines et est limitée au montant de cette transaction.

L'aide intervient sur le prix et les frais d'acquisition du terrain ou de l'immeuble ainsi que sur les autres coûts éventuels (sondages, aménagement du terrain, fondations, surcoûts liés aux contraintes du site...).

Il y a surcoût foncier lorsque l'on constate sur l'opération en question un dépassement de la valeur foncière de référence (valeur définie réglementairement). Le surcoût foncier correspond à la différence entre cette valeur de référence et le coût constaté sur l'opération. Dès lors, la CCPOM peut participer au financement de ce surcoût dans la limite de 40% du surcoût foncier, à hauteur maximum de 2 500 € par logement et dans la limite de l'estimation des domaines.

Les constructeurs ou bailleurs sociaux, qui réalisent des opérations de type PLAI sur le territoire ou des logements sociaux publics ou privés dans les communes en déficit SRU bénéficient respectivement, pour ces deux types d'intervention, d'une bonification du montant de la subvention à hauteur de 20%.

Le règlement d'aide au surcoût foncier actuellement en vigueur sur le territoire de la CCPOM et validé par décision communautaire en date du 8 octobre 2007, a été modifié par le Bureau Communautaire lors de sa réunion du 11 mai 2015.

A travers ces modifications portant sur l'octroi de bonifications, la CCPOM favorise la production de petits et très petits logements. Les constructeurs ou bailleurs qui réalisent au moins 20% de logements de types T1/T2 par opération bénéficient d'une bonification afin de valoriser le développement de logements de petite surface sur le territoire communautaire. Le montant de la subvention est, dans ce cas, majoré de 20%.

En 2017, les services communautaires ont octroyé deux subventions :

- une subvention de 42 000 € pour une opération de construction neuve de 12 logements en VEFA (8 PLUS et 4 PLAI)
- une subvention de 99 000 € pour une opération de construction neuve de 33 logements en VEFA (25 PLUS et 8 PLAI)



## 9. ATTRIBUTION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A travers son 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (2012-2018), la Communauté de Communes a fait le pari d'un retour de dynamiques positives d'accueil de familles, en augmentant l'offre de logements adaptés en termes de prix et de qualité (formes d'habitat, typologies...).

Pour y parvenir, le programme d'actions du P.L.H prévoit, dans son axe 1, de développer la production de logements de manière maîtrisée sur les territoires attractifs et, dans son axe 3, de prendre en compte les besoins en logements spécifiques, notamment, en favorisant une offre diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes en termes de localisation, de prix/loyers.

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place les outils permettant d'atteindre ces objectifs.

C'est ainsi que lors de sa réunion du 12 mai 2014, le Bureau Communautaire a pris la décision d'accorder la garantie de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opération de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux, dans les conditions définies dans un règlement élaboré à cet effet.

Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt, en complément de l'intervention du département (50%).

En 2017, la Communauté de Communes a accordé à la Société Batigère Sarl sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 661 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour la construction de 36 logements collectifs locatifs à Marange-Silvange.

## 10. ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Lors de sa réunion du 9 octobre 2017, le Bureau Communautaire a décidé de son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2017.



Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. Les aides accordées sont de deux natures : les aides financières de droit commun (prise en charge du 1<sup>er</sup> loyer, prise en charge de l'assurance locative, participation au dépôt de garantie) et les aides financières complémentaires réservées au public prioritaire (prise en charge des frais de déménagement, prise en charge des frais d'ouverture de compte, ...).

En 2016, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 322 312.69 € (317 384,49 € en 2015 soit une augmentation de 1.55%) pour un total de 1 774 interventions (1 648 en 2014 soit une augmentation de 7.74%) au titre de ce dispositif.

La participation financière de la CCPOM à ce dispositif s'élève à hauteur de 0.30 € par habitant au titre de l'année 2017. Elle constitue un engagement fort auprès des populations précarisées.



## II — PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat arrivant à son terme, le Bureau Communautaire a décidé en 2017 la mise en œuvre de la procédure de révision en vue de l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.

### **Les modalités de révision comporteront plusieurs phases :**

- Une phase de préparation :  
Evaluation du PLH 2012-2018
- Une phase d'élaboration :  
Définition des orientations et actions du future PLH
- Une phase validation :  
Arrêt du projet de PLH par le Conseil Communautaire (Bureau communautaire)  
Avis des conseils municipaux et du syndicat mixte su SCOTam  
Nouveau passage en Conseil Communautaire (Bureau communautaire)  
Avis du Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement  
Adoption du PLH en Conseil Communautaire (Bureau communautaire)

### **III — PARTENARIATS**

#### **1. AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION DE LA MOSELLE — ADIL**

En janvier 2009, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de la CCPOM à signer une convention avec l'ADIL57 pour la mise en place d'une mission d'information sur le logement. Un juriste accueille les particuliers tous les 2<sup>ème</sup> mercredi du mois au siège de la CCPOM, pour des conseils neutres, gratuits et personnalisés concernant les questions juridiques, fiscales et financières du logement.

Au total, en 2017, ce sont 208 ménages de la CCPOM qui ont bénéficié des services de l'ADIL (appels téléphoniques, permanences à la CCPOM, permanences à Metz, mails, courriers,...).



Les thèmes les plus fréquemment rencontrés portent sur les rapports locatifs, la copropriété et l'amélioration de l'habitat. Mais l'ADIL est aussi en mesure, grâce à un logiciel perfectionné, de proposer une étude financière complète et approfondie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière.

En 2017, la cotisation d'adhésion à l'ADIL s'est élevée à 5 511.31 €.

#### **2. COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES — CLLAJ**

En 2008, la CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Ainsi, une conseillère en économie sociale et familiale accueille, lors de permanence, les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Deux permanences mensuelles ont lieu à la CCPOM (au sein du siège – 34 Grand' Rue - ROMBAS) et une supplémentaire tous les mois et demi environ dans un des trois territoires de la CCPOM :

- A/ à Sainte-Marie-aux-Chênes pour les communes du plateau
- B/ à Marange-Silvange pour les communes des coteaux
- C/ à Moyeuve-Grande pour les communes de la vallée de l'Orne

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette mission est réalisé lors de la réunion du comité de pilotage qui a été constitué afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces permanences sur le territoire et qui se réunit deux fois par an.



Le CLLAJ a assuré pour l'année 2017, 20 permanences au sein du siège de la CCPOM.

Les personnes orientées :

- 33 ménages ont été orientés,
- 8 ménages ayant eu une proposition de rendez-vous afin de réaliser un premier entretien ne se sont pas présentés.

Nous remarquons un maintien des orientations  
(en 2015 : 37, en 2014 : 36 - en 2013 : 32)

Les personnes accueillies :

En 2017, les permanences du CLLAJ ont permis :

- d'accueillir et d'informer 25 nouvelles personnes,
- d'accompagner 22 ménages dans leur projet, soit 30 personnes (en 2015 : 16).



### 3. AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE — AGURAM

Lors de sa réunion du 11 septembre 2017, le Bureau Communautaire a décidé de reconduire le partenariat avec l'AGURAM et d'adopter le programme partenarial 2017/2018.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AGURAM a apporté, en 2017, son assistance technique aux services communautaires, pour :

- La révision du Programme Local de l'Habitat,
- L'élaboration du schéma de développement économique,
- L'accompagnement dans l'élaboration de son plan Climat Energie Territorial,
- L'appui à la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres.



## **IV — AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION** **DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée aux EPCI à fiscalité propre dans le cadre de l'application de la loi Notre. Cette compétence figure dans la liste des compétences d'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le Préfet de la Moselle a ainsi procédé à la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage en Syndicat Mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les membres de ce Syndicat Mixte sont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Trois représentants de la Communauté de Communes ont été désignés par le Conseil Communautaire pour siéger au sein de ce syndicat.

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence par la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a décidé de transférer à ce Syndicat Mixte la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage vise à mettre en place un dispositif d'accueil dans chaque département. Elle prévoit l'élaboration, dans le cadre partenarial comportant l'Etat, le département, les communes et les représentants des gens du voyage, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. L'aire d'accueil pour le séjour des familles du voyage doit être conçue comme un des modes d'habiter au sein d'un maillage d'offres d'accueil ou d'habitat plurielles et complémentaires.

Le Bureau Communautaire a dû se prononcer en 2017 sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Moselle « 2017-2023 » :

- Un avis favorable a été émis quant à la création de 40 à 60 places pour répondre aux besoins en aires d'accueil dans le cadre du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle « 2017-2023 ».
- Un avis défavorable a été émis quant à la réalisation de 150 places sur l'une des deux communautés de communes (Orne Moselle et Rives de Moselle).



## Développement durable

### AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN

En 2011, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin (ALEC) a été créée pour soutenir techniquement les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique. L'association à but non lucratif a pour objectif de développer la prise de conscience du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités et acteurs privés, sur les préoccupations liées aux changements climatiques.



La CCPOM en est membre fondateur depuis sa création.

En 2017, la participation de la CCPOM s'est élevée à 19 941 € pour la cotisation de base et la mission d'un Conseiller en Energie Partagé (voir ci-dessous).

### L'ESPACE INFO-ENERGIE

## INFO → ÉNERGIE



Animations en 2017 sur le territoire de la CCPOM :

|                            |  |   |
|----------------------------|--|---|
| <b>Actions CCPOM</b>       | <b>Permanences</b>                       | 2 permanences à la CCPOM chaque mois  |
|                            | <b>Permanences</b>                       | Des permanences téléphoniques   |
|                            | <b>Balade thermographique</b>            | Balade thermographique à Montois-la-Montagne et Vitry-sur-Orne  |
|                            | <b>Accompagnement de projets locaux</b>  | Opérateur technique pour l'accompagnement à l'isolation thermique (56 personnes accompagnées)   |
| <b>Actions collectives</b> | <b>Action</b>                            | Tenues d'un stand dans les foires, salons : salon de l'habitat, Foire Internationale de Metz, conférence, atelier, formation  |
|                            | <b>Communication</b>                     | Campagne de communication pour les actions menées, passages en radio/TV, articles dans la presse locale, refonte du site internet, mise en ligne de vidéo de présentation |
|                            | <b>Réalisation d'outils pédagogiques</b> | Développement de l'interface WeSpoc, support multimédia interactif  |

## LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

L'ALEC du Pays Messin a créé en octobre 2012 un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP).

L'objectif de cette nouvelle mission est de mutualiser la compétence d'un « homme énergie » entre les communes de moins de 10 000 habitants qui s'engagent dans la démarche. Le CEP sensibilise, informe et accompagne les élus et le personnel communal dans leurs démarches d'économie d'énergie.

### **Deux types de missions sont proposés :**

- Une mission de base gratuite pour les communes :

- ◆ Réalisation d'un état des lieux énergie et eau du patrimoine communal
- ◆ Mise en place d'un suivi de consommation en énergie et en eau

- Des missions personnalisées :

- ◆ Ensemble d'actions ciblées adaptées aux besoins et attentes des communes sur différentes thématiques : éclairage public, qualité de l'air intérieur, isolation des bâtiments...

8 communes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ont adhéré au dispositif CEP depuis sa mise en place.

En 2017, la commune de Moyeuvre-Petite a bénéficié en mission de base du suivi des consommations énergie et eau et en mission personnalisée d'une note sur l'isolation et la rénovation de la salle des fêtes.



## LA PLATEFORME DE RENOVATION ÉNERGETIQUE

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays a développé une plateforme locale de rénovation énergétique sur le territoire du SCOTAM.

La vocation de cette plateforme est de créer un guichet unique d'information permettant de renseigner les demandeurs d'un point de vue technique et financier et de les accompagner tout au long du processus de rénovation de leur bâtiment. L'objectif premier de la plateforme est d'inciter à la rénovation des copropriétés, logements et maisons individuelles vers un niveau de performance BBC.

En 2017, La CCPOM a poursuivi son soutien au développement de la plateforme de rénovation énergétique.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Ils sont désignés comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire et doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur leur territoire.

La Communauté de Communes Pays Orne Moselle (CCPOM) est concernée par ce seuil de population et doit, à ce titre, élaborer un PCAET, avant le 31 décembre 2018. La CCPOM a passé une convention avec l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) pour l'accompagnement à la réalisation du PCAET.



## DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2012, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie aérien ou enterré.

En 2017, 3 subventions ont été versées, pour un montant total de 684 €.





## Petite enfance

Les communes membres de la CCPOM ont estimé que l'intercommunalité était l'échelon d'intervention le plus pertinent pour répondre aux problématiques liées à l'accueil de la petite enfance. Suite à l'étude de besoins réalisée en 2009, un schéma de développement a été déterminé. Elle détient la compétence « Petite Enfance » depuis juillet 2010.

A cette date, la halte-garderie de Rombas (transformée ensuite en multi-accueil) et le Relais Assistants Maternels d'Amnéville sont devenu communautaires.

Parallèlement, le schéma de développement a été mis en œuvre de 2010 à 2014 par la réalisation de quatre nouveaux multi accueils et le passage de la halte-garderie de Rombas en multi accueil.

Le 1<sup>er</sup> site à avoir ouvert ses portes est le multi accueil d'Amnéville « La Forêt Enchantée » en février 2012. Le dernier, situé sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, « Les Ecureuils » accueille des enfants depuis septembre 2014.

### LES STRUCTURES

#### « La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections : 22 à 24 petits, 28 moyens et 16 grands

Nombre d'emplois : 18.91 équivalent Temps Plein - 15 stagiaires accueillis

160 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

229 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 72,2 % (74 % en 2016)



#### « Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 12.4 Equivalent Temps Plein - 25 stagiaires accueillis

137 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

226 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 78,8 % (74,9 % en 2016)

#### « La Tanière des Loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 10.16 Equivalent Temps Plein - 8 stagiaires accueillis

94 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

231 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 80,1 % (73 % en 2016)



### « Les Écureuils » à Ste-Marie-aux-Chênes



Date d'ouverture : septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 9.3 Equivalent Temps Plein - 9 stagiaires accueillis

107 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

231 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 78,6 % (74,9 % en 2016)

### « Les Petits amis » à Rombas

Multi accueil : La Halte-Garderie « Les petits amis » de Rombas a fait l'objet de travaux de rénovation et de remise aux normes. Cela a permis de passer en fonctionnement multi accueil en septembre 2012.

Localisation : à côté de la maison de l'enfance

Capacité d'accueil : 25 places - 2 sections : 12 petits et 13 grands

Nombre d'emplois : 9.27 Equivalent Temps Plein - 8 stagiaires accueillis

84 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2017

228 jours d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 80,4 % ( 77,2 % en 2016)



Période de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.

Les structures ferment en alternance.

Au total, 582 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 6 ans ont pu bénéficier de ce service.

## FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

People and Baby exploite et gère les établissements depuis le 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

**Participation de la CCPOM sur la durée du contrat :**  
**5 787 052,11 € dont 989 248,33 € pour l'année 2017.**

## LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 multi accueils sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- L'accueil d'urgence

Une enquête de satisfaction a été réalisée en juillet 2017 afin de connaître le regard que les usagers portent sur les multiaccueils communautaires, ainsi que leur avis sur leur fonctionnement. Ainsi, sur environ 430 familles inscrites (mois d'août 2017), nous avons eu 51 questionnaires en retour soit presque 12% de retours.

**De manière générale, il en ressort que pour 92% des personnes, le service a répondu aux attentes.**

## LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS - RPAM



Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et une antenne fonctionne depuis juin 2016 dans les locaux du Muli accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPAM.

**Nombre d'assistants maternels agréés en 2017 : 543** (538 en 2016, 556 en 2015, 547 en 2014 et 556 en 2013)

**Nombre d'assistants maternels en activité : 368** soit un taux d'activité des assistants maternels de 68%  
Le nombre d'assistants maternels se maintient aux alentours de 550 professionnels. On observe une légère hausse du nombre d'assistants maternels agréés, au regard de la baisse qui avait été constatée en 2016.

En 2017 :

- Sur 543 assistants maternels, 534 ont participé à au moins une action du RPAM (entretiens individuels, réunions d'information collectives, ateliers d'éveil, ou événements), ce qui représente 135 assistants maternels différents soit un taux de fréquentation de 37% (au regard du nombre d'assistants maternels en activité)
- Sur 1 566 familles ayant un enfant de moins de 3 ans, 289 ont bénéficié d'au moins une information

## Emploi et insertion professionnelle

Lors de sa séance du 11 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de mettre les statuts de la Communauté de Communes en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) en complétant notamment, ses compétences par la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire ».

Par ailleurs, lors de la séance du 13 décembre 2016 il a défini, comme suit, l'intérêt communautaire de cette compétence :

- La petite enfance (compétence précédemment exercée en compétence facultative)
- L'insertion :
  1. Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CCPOM, en lien avec la mission locale, notamment à travers son adhésion.
  2. Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM

Les communes concernées par un service emploi sont :  
Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Rombas

### RENCONTRE AVEC LES COMMUNES

Ainsi, dans un 1<sup>er</sup> temps, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les services communautaires ont rencontré les 4 communes concernées par un point emploi:

Amnéville : le 18/01/2017

Moyeuvre-Grande : le 24/01/2017

Rombas : le 17/02/2017

Et Marange-Silvange : le 01/03/2017

Afin de compléter les 1<sup>ers</sup> éléments d'information récoltés, un questionnaire a ensuite été envoyé en mairie.

### SONDAGE

Dans un 2<sup>nd</sup> temps, ce sondage, envoyé en septembre 2017, a permis d'approfondir les modalités de fonctionnement des différents services emplois.

Ensuite, afin de mettre en œuvre cette compétence à l'échelle du territoire communautaire, plusieurs rencontres ont eu lieu.

## REUNIONS

Une 1<sup>ère</sup> rencontre invitant notamment les maires et l'adjoint ainsi que le technicien référent a eu lieu le 15 novembre 2017. Il en a découlé la nécessité de créer un comité technique et un comité de pilotage.

De plus, afin de permettre à la Communauté de Communes de disposer du temps nécessaire à la mise en place de cette nouvelle compétence, il convenait de déterminer les modalités administratives et financières à mettre en œuvre pour cette période transitoire dans le cadre d'une convention (convention financière de prise en charge par la CCPOM des charges salariales du personnel affecté aux points emplois du territoire).

Un 1<sup>er</sup> COTEC s'est déroulé ultérieurement le 15 décembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- Etat des lieux du fonctionnement du service emploi dans les 4 communes (permanences et missions)
- Echanges sur les modalités d'organisation du service emploi à l'échelle du territoire communautaire
- Rétroplanning

Les principes de fonctionnement abordés par le COTEC sont :

- Un fonctionnement à minima sur l'existant
- Les 5 communes seraient des lieux supports dans lesquels les usagers se déplaceraient
- Les agents seraient mobiles et pourraient se détacher de leur lieu de travail actuel. Excepté pour Ste-Marie-aux-Chênes, le personnel serait affecté prioritairement dans sa ville d'origine et pourrait être amené à se déplacer ponctuellement ailleurs (congés, maladies).

### **Prise de la compétence effective au 01/07/2018.**

Cela permettra de laisser le temps de préparer la rentrée.

Le COTEC suivant eu lieu le 09/02/2018.

Concernant l'accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire, la CCPOM, a adhéré à la Mission Locale pour un montant de 79 120 € en 2017.



**MISSION LOCALE**  
DU PAYS MESSIN

# Communication

## CONVENTIONS DE PARTENARIAT

De nombreuses manifestations locales ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs durant l'année 2017 dans la cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- .. **Fête de la Truite** / Association « Groupement de la vallée de l'Orne et Conroy »
- .. **40<sup>ème</sup> anniversaire du groupe folklorique** / Association « KROKUS »
- .. **Madringas Trail** / Association « Team My Sport »
- .. **Carnaval de Rosselange** / Association « Les Joyeux Carnavaliers »
- .. **Semi-marathon** / Association « Semi Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne » (SMIVO)
- .. **11<sup>ème</sup> édition du salon de la découverte professionnelle** / Lycée et Collège Charlemagne
- .. **Festival du rire** / Commune de Moyeuvre-Grande
- .. **50<sup>ème</sup> anniversaire** / Association « Harmonie la Renaissance »
- .. **Grand tournoi OPEN dames/messieurs** / Association « Tennis Club Amnéville »
- .. **Buzz dans la ville** / Association Sportive du Plateau Section Basket
- .. **Insolivres** / Avec la participation de 7 bibliothèques : Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Grande, Rosselange, Vitry-sur-Orne, Rombas et Sainte-Marie-Aux-Chênes.
- .. **Fête de la vigne** / Association « Les Mats de Cogne »
- .. **Circuit et Nuit des Templiers** / Association « Cyclo club de Pierrevillers »
- .. **60<sup>ème</sup> anniversaire** / Association des « Donneurs de sang bénévoles »

# LE MAGAZINE D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

En 2017, 2 numéros du magazine intercommunal CCPOM le Mag ont été publiés.



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Edito ..... 1
- > Services à la population - Petite enfance ..... 2 et 3
- > Environnement ..... 6 à 8
- > Les Portes de l'Orne ..... 7 à 10
- > Logement - Habitat ..... 11 à 14
- > Développement économique ..... 15
- > Expression de l'opposition ..... 25
- > Evénements culturels ..... 28

## 2017 OU L'ANNÉE CHARNIÈRE

2017, une année de changements et de contrastes. Une année, nous le savons, au regard du bilan de l'année écoulée et de l'actualité de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

La situation est-elle satisfaisante ? Au mieux, elle est bonne. Au pire, elle est mauvaise. Mais elle est surtout, elle est riche.

1) En matière de développement, tout d'abord. C'est, en 2017, l'année de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Économique de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. Cette stratégie, qui vise à développer l'économie locale, à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie des habitants, est le fruit d'un travail de concertation et de dialogue entre les élus locaux et les acteurs économiques du territoire. Elle est le reflet d'une vision partagée de l'avenir de notre territoire.

2) En matière de compétences, ensuite. La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a travaillé en 2017 à renforcer ses compétences et à améliorer ses services aux habitants. Cela a été fait à travers de nombreuses actions, telles que la mise en place de services à la population, le développement de la petite enfance, l'amélioration de l'environnement, etc.

3) La réhabilitation des infrastructures routières du territoire. C'est une autre priorité de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. En 2017, nous avons financé la réhabilitation de plusieurs kilomètres de routes départementales, ce qui a permis d'améliorer la sécurité et la fluidité de nos déplacements.



4) La réhabilitation du Centre thermal et touristique d'Assailly. C'est une autre priorité de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. En 2017, nous avons financé la réhabilitation de ce centre, ce qui permettra de développer le tourisme et de créer des emplois.

Contacts  
 Président : Jean-François BÉGIN  
 Vice-président : Jean-François BÉGIN  
 Secrétaire : Jean-François BÉGIN  
 Trésorier : Jean-François BÉGIN  
 1 rue de la République - 61100 Nogent-sur-Oise  
 Tél : 03 57 38 52 82 - Fax : 03 57 38 52 83  
 www.ccpom.fr

Annexes : Brémoves - Clouange - Marsage-Silvange - Montois-la-Montagne - Neuvy-sur-Grandes  
 Neuvy-sur-Grandes - Brémoves - Clouange - Marsage-Silvange - Montois-la-Montagne - Neuvy-sur-Grandes



## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Edito ..... 1
- > Environnement ..... 2 et 5
- > Services à la population, petite enfance ..... 6 à 7
- > Logement - Habitat ..... 8
- > Développement économique ..... 9
- > Les Portes de l'Orne ..... 10
- > Expression de l'opposition ..... 11
- > Evénements culturels ..... 11 à 12

## ET DEMAIN, QUEL AVENIR FINANCIER POUR LES INTERCOMMUNALITÉS ?

Comment le projet de loi de finances pour 2018 va-t-il impacter les intercommunalités ?

Le projet de loi de finances pour 2018, présenté par le gouvernement, a des implications importantes pour les intercommunalités. En particulier, il prévoit une augmentation des dotations de l'État aux collectivités locales, ce qui permettra de financer de nombreux projets d'intérêt général. Cependant, il prévoit également une réduction des dotations de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ce qui aura des conséquences sur nos services aux habitants et sur nos projets de développement.

Il est donc essentiel pour nous de faire entendre nos voix et de défendre nos intérêts. Nous allons travailler avec nos élus locaux et nos partenaires pour trouver des solutions et pour assurer la continuité de nos services.



La situation est-elle satisfaisante ? Au mieux, elle est bonne. Au pire, elle est mauvaise. Mais elle est surtout, elle est riche.

Contacts  
 Président : Jean-François BÉGIN  
 Vice-président : Jean-François BÉGIN  
 Secrétaire : Jean-François BÉGIN  
 Trésorier : Jean-François BÉGIN  
 1 rue de la République - 61100 Nogent-sur-Oise  
 Tél : 03 57 38 52 82 - Fax : 03 57 38 52 83  
 www.ccpom.fr

Annexes : Brémoves - Clouange - Marsage-Silvange - Montois-la-Montagne - Neuvy-sur-Grandes  
 Neuvy-sur-Grandes - Brémoves - Clouange - Marsage-Silvange - Montois-la-Montagne - Neuvy-sur-Grandes

### Le numéro 15, publié en juillet

- Edito du Président
- Services à la population – Petite enfance
- Environnement
- Les Portes de l'Orne
- Logement - Habitat
- Développement économique
- Expression de l'opposition
- Événements culturels

### Le numéro 16, publié en décembre

- Edito du Président
- Environnement
- Services à la population – Petite enfance
- Logement - Habitat
- Développement économique
- Les Portes de l'Orne
- Expression de l'opposition
- Événements culturels

## LES FILIERES ÉCONOMIQUES

*En 2012, une étude de filières et de projets a été réalisée afin de définir les fonctions urbaines et économiques susceptibles d'être accueillies sur le site. Les résultats de cette étude ont été validés par les assemblées délibérantes des 2 Communautés de Communes en décembre 2013.*

*A l'issue de cette étude, dont les résultats ont été validés en décembre 2013, quatre filières économiques reposant sur des atouts locaux forts et reconnus ont été identifiées :*

- La filière « matériaux »,
- la filière « énergie »,
- la filière « génie écologique »,
- la filière « logistique ».

*Une étude complémentaire conduite en 2014 avait, par ailleurs, identifiée l'agriculture urbaine comme un nouvel axe possible de développement du site des Portes de l'Orne.*

En 2017, une étude économique et de faisabilité sur le développement des circuits courts alimentaires a été réalisée par un Bureau d'Etudes spécialisé dans le montage et développement de projet d'agriculture urbaine. Cette étude a mis en avant l'opportunité sociale et économique de développer cette filière sur le site et les alentours.

Les résultats de cette étude ont été validés par le Comité Syndical lors de sa séance du 20 décembre 2017, qui a décidé de poursuivre la démarche.

## STRATÉGIE ET LOGIQUE D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE : DÉFINITION

Deux études d'aménagement ont été menées, de 2012 à 2014, par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, en partenariat avec les Communautés de Communes d'une part, sur la partie Amont du site « Moulin Neuf » et, d'autre part, sur la partie « Aval » (Usine de Gandrange). A l'issue de ces études, les schémas directeurs d'aménagement de ces zones ont été validés par les organes délibérants.

En 2016, une procédure ZAC, portant sur la partie amont du site a été engagée. Un Bureau d'études a été désigné en vue de réaliser les dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

En 2017, la procédure ZAC (dossier de création dont étude d'impact) s'est poursuivie.



## LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

En 2015 et 2016, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a, en sa qualité d'opérateur des politiques de reconversion des friches industrielles et des sites pollués, entrepris la démolition d'un certain nombre de bâtiments qui avaient été maintenus (sur la partie Amont du site) par l'ancien exploitant sidérurgique.

En parallèle, des travaux de confortement des bâtiments qui seront conservés. Dans le cadre de ces travaux, des mesures conservatoires des toitures et de certaines façades, et des mesures de sécurisation en façades ont été, notamment, mises en œuvre par EPF Lorraine sur ces bâtiments.

En 2016 et 2017, le Syndicat Mixte et l'EPF Lorraine ont engagé les procédures préalables :

- A la réalisation d'une agrafe verte fédératrice, support d'équipements et de loisirs au cœur du site,
- A la requalification des anciens bâtiments des, Energie, Atelier locotracteur, Magasin général

Ces bâtiments, seront destinés à l'aménagement notamment :

- D'une maison du projet (bâtiment des syndicats),
- D'un tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat (couveuse, incubateur, pépinière, espace de coworking, FabLab,...) (bâtiment énergie)

Nota : une étude de vocation a également été lancée en 2017, en partenariat avec l'EPFL, en vue de définir les usages des bâtiments Atelier locotracteur et Magasin général.





Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : [ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr)